

SYNTHESE DES OBERVSATIONS RECUEILLIES DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE (PPVE)

Construction d'un bâtiment de bureaux et d'un parking silo, rue de la Cense à Villeneuve d'Ascq



Maitre d'ouvrage :

SCI ADIM HAUTS DE FRANCE REALISATIONS
100 quai de Boulogne
CS 60164 – 59053 Roubaix Cedex

Sommaire :

Introduction

- I. Organisation et déroulement de la procédure du public par voie électronique
 - A. Modalités de publicité et d'information du public
 - B. Modalités de mise à disposition du dossier
 - C. Modalités de participation

- II. Bilan de la procédure de participation du public par voie électronique
 - A. Liste des observations et remarques du public
 - B. Synthèse des observations et remarques du public
 - C. Prise en compte des observations et remarques du public



INTRODUCTION

La présente procédure de participation du public par voie électronique porte sur le projet de la SCI ADIM HAUTS DE FRANCE REALISATIONS pour la construction d'un ensemble tertiaire, rue de la Cense à Villeneuve d'Ascq (Parcelle cadastrée 000 LE 187), déposé le 18/07/2023 en mairie et enregistré sous le numéro n°PC059009 23 00054.

Le projet prévoit de démolir le bâtiment de bureaux existant pour réaliser un ensemble tertiaire de 13 828m² de surface de plancher, composé d'un bâtiment de bureaux en gradins allant du R+1 au R+5, d'un parking silo indépendant de 144 places et d'un local vélos.

Après examen au cas par cas en application de la rubrique 39°a et 41° du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement, le projet a été soumis à la réalisation d'une étude d'impact.

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire, l'Autorité Environnementale n'a pas formulé d'observation dans son avis en date du 05 mars 2024.

L'objet de cette procédure de participation du public par voie électronique était de permettre au public de prendre connaissance du dossier relatif au projet, et le cas échéant, de formuler des observations sur ce dossier.

I. Organisation et déroulement de la procédure de participation du public par voie électronique

Conformément à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, le permis de construire accompagné de l'ensemble des pièces prévu à l'article L.123-12 du même code doit être mis à disposition du public, pour une durée minimum de trente jours sous forme électronique.

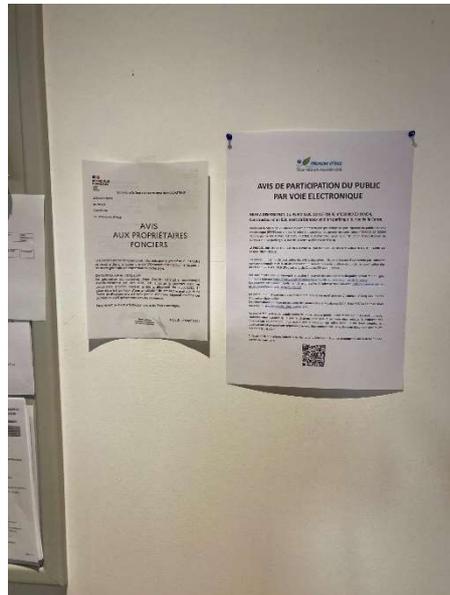
Dans ce cadre, l'arrêté de Monsieur le Maire de Villeneuve d'Ascq en date du 19 mars 2024 en a fixé les modalités.

La procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) s'est ainsi tenue du 15 avril 2024 au 17 mai 2024, soit pour une durée de 32 jours.

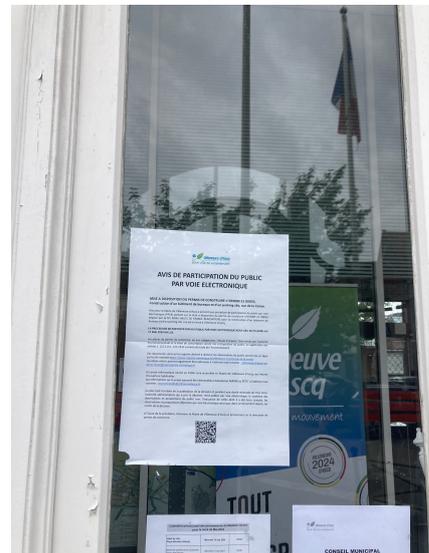


A. Modalités de publicité et d'information du public

Le public a été informé de la procédure par l'affichage de l'avis à l'hôtel de Ville (avis affiché sur la façade et dans le service Droit des Sols), dans les mairies de quartier, sur le site de la ville, dans deux journaux d'annonces légales « La Voix du Nord » et « Nord Eclair » (annexe n°1) et enfin sur la parcelle concernée par le projet (5 affiches).



Affichage Hôtel de Ville et service Droit des Sols



Affichage dans les mairies de quartier



Affichage sur la parcelle concernée par le projet, rue de la Cense, format A2

Avis de participation du public par voie électronique : construction d'un bâtiment de bureaux et d'un parking silo, rue de la Censé



Monsieur le Maire de Villeneuve d'Ascq a prescrit une procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) portant sur la mise à disposition du permis de construire n°059009 23 00054 déposé par la SCI ADIM HAUTS DE FRANCE REALISATIONS pour la construction d'un bâtiment de bureaux et d'un parking silo, rue de la Cense à Villeneuve d'Ascq. La procédure de participation du public par voie électronique aura lieu du 15 avril au 17 mai 2024 inclus.



Actualités — Avis de participation du public par voie électronique : construction d'un bâtiment de bureaux et d'un parking silo, rue de la Censé



Les pièces du permis de construire, les avis obligatoires, l'étude d'impact, l'avis rendu par l'autorité environnementale et le bilan de concertation seront mis à disposition du public, en application des articles L. 122-1 et L. 123-19 et suivants du Code de l'Environnement.

Consultation et participation

En ligne

Ces documents, ainsi qu'un registre destiné à recevoir les observations du public seront mis en ligne sur le site internet Registre numérique.

[Accéder au registre numérique](#)

Les observations peuvent également être adressées à l'adresse mail suivante : villeneuve-d-ascq-rue-de-la-cense@mail.registre-numerique.fr

Avis publié sur le site internet de Ville



B. Modalités de mise à disposition du dossier

Dans le cadre de la PPVE, les éléments suivants ont été mis à disposition du public à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/villeneuve-d-ascq-rue-de-la-cense> à compter du 15/04 :

- L'arrêté d'ouverture de la PPVE du Maire de Villeneuve d'Ascq en date du 19/03/2024,
- L'avis d'ouverture de la PPVE
- Les pièces du permis de construire
- Les avis rendus par les services consultés
- L'étude d'impact et son résumé non technique
- L'avis de la MRAe

Un poste informatique ouvert au public était accessible en Mairie de Villeneuve d'Ascq, aux horaires d'ouverture habituelles.

C. Modalités de participation du public

Le public a été amené à contribuer sur le registre en ligne : <https://www.registre-numerique.fr/villeneuve-d-ascq-rue-de-la-cense> ou par courriel à l'adresse mail suivante : villeneuve-d-ascq-rue-de-la-cense@mail.registre-numerique.fr.

II. Bilan de la procédure de participation du public par voie électronique

Conformément à l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement, au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publics, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

A. Liste des observations et remarques du public

Aucune observation n'a été déposée sur le registre dématérialisé lors de la procédure de participation du public par voie électronique du 15/04/2024 au 17/05/2024 inclus.

Aucune visite aux fins de consultation du dossier mis à disposition en mairie.

B. Synthèse des remarques et observations du public

Sans objet.

C. Prise en compte des observations et remarques du public

Sans objet.



Annexe 1 : Attestation de parution de la PPVE dans la « voix du nord » et « nord éclair »

Attestation de parution Commande n° 10847247 Date de parution 01/04/2024

Attestation de parution
Commande n°10847247

1/2



LA VOIX MÉDIAS
8 place du Général de Gaulle
CS 10549 - 59023 LILLE Cedex
SAS au capital de 37 500€
N° siret: 452 279 151 00042 Code NAF: 7330 Z
DCL Lille Métropole - N° TVA: FR 1045279951
CRÉDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE
IBAN : FR76 8670 6050 9216 0308 4910 169
BIC : CACREP33

Date :
02/04/2024 17:18:50

ADIM HAÛTS-DE-FRANCE
Service Comptabilité
108 QUAI DE BOULOGNE
59100 ROUBAIX
FRANCE

Contact commercial
Karen Fiolet
Tél: 00 35 41 99 04
✉ kfoilet@lavoixmedias.com

Client : 06139498

Référence de la commande :

Libellé commande: AVIS DE PPVE - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE BUREAUX ET D'UN PARKING SILO, RUE DE LA CENISE

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous les éléments relatifs à votre attestation de parution d'annonce légale.

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage dans nos titres et supports :

Date de parution : 01/04/2024
Edition : Nord Eclair - Toutes Editions
Annonce n° 3032958 - 2001888201

Date de parution : 01/04/2024
Edition : La Voix du Nord - Ann. Légales Dept du Nord
Annonce n° 3032959 - 2001888201

Le directeur de publication

La Voix Médias - Facturation - 8 Place du Général de Gaulle 59000 LILLE FRANCE

1/2

La Voix Médias - Facturation - 8 Place du Général de Gaulle 59000 LILLE FRANCE

2/2



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

MISE A DISPOSITION DU PERMIS DE CONSTRUIRE n°208000 23 02654, Construction d'un bâtiment de bureaux et d'un parking silo, rue de la Cense

Monsieur le Maire de Villeneuve d'Ascq a publié une procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) portant sur la mise à disposition de permis de construire n°208000 23 02654 déposés par la SCI ADIM HAÛTS DE FRANCE, REALISATIONS pour la construction d'un bâtiment de bureaux et d'un parking silo, rue de la Cense à Villeneuve d'Ascq.

LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE AURA LIEU DU 15 AVRIL AU 17 MAI 2024 INCLIS.

Les pièces du permis de construire, les avis obligatoires, l'étude d'impact, l'avis rendu par l'autorité environnementale et le plan de concertation seront mis à disposition du public, en application des articles L. 122-1 et L. 123-18 et suivants du Code de l'Environnement.

Ces documents, ainsi qu'un registre destiné à recevoir les observations du public seront mis en ligne sur le site internet <https://www.registre-rumet.org/villeneuve-d-ascq-nord>. Les observations peuvent également être adressées à l'adresse mail suivante : villeneuve-d-ascq-rue-de-la-cense@ml-registre-rumet.org.

Un poste informatique ouvert au Public sera accessible en Mairie de Villeneuve d'Ascq, aux heures d'ouverture habituelles. Les informations sur le projet peuvent être demandées à Madame MARNY ou PETIT à l'adresse mail suivante : info@villeneuve-d-ascq.fr.

Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée maximale de trois mois, l'autorité administrative ou à pris la décision, rend publics par voie électronique, le sommaire des observations et propositions du public, avec l'indication de celles qui n'ont été prises en compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans le document approuvé, les motifs de la décision.

À l'issue de la procédure, Monsieur le Maire de Villeneuve d'Ascq se prononcera sur la demande de permis de construire.

